

REDICTION
NOUVAIS, 65, rue des Fabricants (près la place du Tricou)
TOURCOING, rue VERTE, 53
Siège administratif
Rue Nationale, 51, Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
NOUVAIS-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 20 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an, 24 francs.

LE NOUVEAU BOULANGIER
Journal Republicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES... 0 fr. 25
FAITS DIVERS... 0 fr. 25
LOCALES... 0 fr. 25
Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas à la place aux Bourses, 10
Téléphone

Guillaume et la France

L'élvation au trône, il y a onze ans, de Guillaume II, succédant à son père Frédéric, dont le règne n'avait duré que trois mois, provoqua en France et en Europe une assez vive indignation.

Mais, son petit-fils ne serait-il pas entraîné par son humeur belliqueuse? Ne se laisserait-il point séduire par les gracieuses et les gloires militaires? Et l'éros des aventures n'allait-elle pas s'ouvrir?

Le nouveau monarque s'efforça immédiatement d'apaiser ces alarmes. Dans la proclamation qu'il adressa à « son peuple », il affirma sa volonté de « protéger la paix »; il se déclara « un gardien fidèle du droit ».

Et, il semble, en effet, que par sa conduite, par tous ses actes, Guillaume II ait tenu la direction de la politique allemande, les craintes de guerre qui pesaient constamment sur l'Europe n'aient pas disparu; nous n'appréhensions plus de crises en Allemagne sous l'inspiration d'espionnage, et que les tribunaux allemands avaient condamnés à plusieurs années de détention dans une forte prison.

Naturellement, Guillaume ne se fit pas faute de nous adresser ses condoléances, et se révéla vis-à-vis de nous comme un homme de bien.

La presse étrangère, en appréciant ces significatifs incidents, y vit l'indice d'un rapprochement et d'un avenir plus agréable à l'alliance entre la France et l'Allemagne.

Le rapprochement est incontestable. Quant à l'alliance, nous n'en sommes encore pas au point.

Ce qui est vrai, c'est qu'après bientôt trente ans, le dédoublement a fait son temps. Nous gardons au cœur, intangibles, nos douleurs et nos espérances.

Mais, nous pensons qu'il est plus digne d'une grande nation comme la France de renfermer au dedans de soi certains sentiments, que de les afficher en des cordages trop voyants et ridicules.

C'est peut-être en déployant des cordages sur la place de la Concorde, en sautoyant les brasseries qui vendent de la bière allemande, et en organisant des fêtes pour célébrer la reproduction des crayons Wagner, que nous reprendrions l'Alsace et la Lorraine.

Il nous faut être plus sérieux, et envisager de plus haut les intérêts de la patrie. En contact continu avec l'Allemagne, entretenant avec elle des relations diplomatiques qui peuvent donner lieu parfois à l'examen de questions d'une très grande importance pour notre pays, il est préférable de donner à ces relations une certaine cordialité, plutôt que de risquer de revenir sur rapports tendus d'autrefois.

Au point de vue colonial, nous avons intérêt à nous confier dans les Allemands, afin de ne pas demeurer isolés en face des prétentions excessives et arrogantes de l'Angleterre. C'est ce qu'avait compris Jules Ferry quand il négocia avec le prince de Bismarck lui-même, et accorda que les Rochefort, les Dordogne, les Millévoys et autres amis de M. Méline.

L'AVENIR industriel et commercial DU MONDE

Dans un précédent article (Progress du 6 juillet 1899), j'ai essayé de comparer le mouvement industriel et commercial de la France à celui de l'Allemagne et d'autres pays. Par quelques notes statistiques, je me suis efforcé de montrer l'état des choses allemandes, et je rechercherai ensuite les raisons de notre infériorité.

Le mouvement général à l'entrée et à la sortie des ports allemands en 1898 et de 147.536 tonnes jusqu'à 31,040,880 tonnes de registre. De novembre de 30 ans en arrière, on constate que le nombre des navires a presque doublé et le tonnage presque triplé.

Le tonnage de la flotte marchande d'Allemagne s'est accru, de 1870 à 1897, d'environ 250,000, alors que l'accroissement général de la marine marchande du monde entier est, que de 189,000 — 185,000 pour l'Angleterre, 100,000 pour la France.

En 1874, l'Allemagne avait 4,378 navires d'un tonnage de 900,361 et 147 vapeurs d'un tonnage de 81,899; en 1897, elle avait 2,304 navires d'un tonnage de 2,021,05 et 4,988 vapeurs d'un tonnage de 879,592 avec 25,450 chevaux de vapeur.

En 1872, 65 navires allemands franchissaient le canal de Suez contre 40 français; en 1898, il y a 328 navires allemands contre 210 français.

En 1897, nous nous accordons (protection) avec l'Allemagne, 40,000,000; de substitutions à la marine marchande, l'Allemagne a obtenu, au lieu de 5,000,000.

Il y a 50 ans, il se venait à Hambourg que de 100,000 tonnes de marchandises; en 1897, il y en a 123 millions de tonnes de registre.

Aujourd'hui, il vient à Hambourg plus de 11,000 navires par an avec un tonnage qui dépasse 2,700,000 tonnes et un mouvement de marchandises de 123 millions de tonnes et d'un tonnage de 217,300,000 avec importations en 1895 et 1897, 101,383,326 et 108,900,000.

En 1872, le tonnage marchand allemand figurait dans le port d'Anvers pour 277 navires et 132,948 tonnes; en 1897, le pavillon allemand y est représenté par 897 bâtiments et 2,770,828 tonnes.

Le chiffre d'affaires de l'Allemagne avec les Etats-Unis, le Mexique, la République Argentine, etc., augmente de façon constante, et nous le résumons dans le tableau ci-dessous.

Le chiffre d'affaires de l'Allemagne avec les Etats-Unis, le Mexique, la République Argentine, etc., augmente de façon constante, et nous le résumons dans le tableau ci-dessous.

Il y a en Allemagne une industrie florissante considérable. 23,000 hectares par hectare plus de 10,000 bateaux à vapeur, jaugeant 10,000 tonnes.

Les lignes de fils télégraphiques qui existent en 1872 de 425,304 kilomètres, était déjà en 1898 de 516,627. Le nombre des bureaux a passé de 4,167 à 21,435; le nombre des télégraphes de 1,000 à 23,392.

Le développement de nos fils télégraphiques n'est que de 500,000 kil., le nombre des bureaux ne dépasse pas 7,000, mais le nombre des télégraphes atteint presque celui de l'Allemagne. Il est de 37,000,000.

La longueur des fils télégraphiques est aujourd'hui en Allemagne de 250,000 kil., le nombre des abonnés de 107,000. Chez nous, la longueur des mêmes réseaux ne dépasse pas 100,000 kil., et le nombre des abonnés n'excède pas 40,000 en 1897.

Il y a une communication téléphonique en Allemagne pour 430 hab., tandis qu'en France nous n'en avons que pour un habitant. Le nombre des fils postaux, avec des tarifs moins élevés qu'en France, donne une recette de 157 millions de francs, contre 200 millions en France.

Sur 100 hab., en 1872, il y avait 190 lettres envoyées; en 1897, il y avait 1,000 lettres envoyées; et il y a aujourd'hui 4,000, près du double du nombre des lettres envoyées en France.

Quelles sont les causes de l'essor industriel et commercial du peuple allemand? Quelle est la raison de notre infériorité, je n'ose écrire de notre infériorité, je n'ose écrire de notre infériorité.

Les raisons du progrès de l'Allemagne sont multiples. De tout temps, l'Allemagne a eu une volonté, une énergie, une force d'expansion considérable.

Depuis deux siècles, c'est par une forte émigration que s'est caractérisé le mouvement économique de l'Allemagne. Ce mouvement a été favorisé par la population commandant cette émigration; l'accroissement de la population excitait l'émigration et la production et, à son tour, l'émigration favorisait le développement économique et favorisait les affaires allemandes.

LE CRIME

Il n'est pas inutile, au moment où les frères Flamandins bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, de rappeler dans quelles conditions et à la suite de quels événements il fut arrêté.

Le dimanche 8 février, Gustave Foreux, élève de l'Externat de Notre-Dame de la Treille, se rendait à sa classe quand il fut arrêté par un officier de la gendarmerie.

Un catholique en proie à un accès de jalousie profane manifestant l'intention de séduire le jeune homme, fut arrêté par le gendarme et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

LE CRIME

Il n'est pas inutile, au moment où les frères Flamandins bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, de rappeler dans quelles conditions et à la suite de quels événements il fut arrêté.

Le dimanche 8 février, Gustave Foreux, élève de l'Externat de Notre-Dame de la Treille, se rendait à sa classe quand il fut arrêté par un officier de la gendarmerie.

Un catholique en proie à un accès de jalousie profane manifestant l'intention de séduire le jeune homme, fut arrêté par le gendarme et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

LE CRIME

Il n'est pas inutile, au moment où les frères Flamandins bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, de rappeler dans quelles conditions et à la suite de quels événements il fut arrêté.

Le dimanche 8 février, Gustave Foreux, élève de l'Externat de Notre-Dame de la Treille, se rendait à sa classe quand il fut arrêté par un officier de la gendarmerie.

Un catholique en proie à un accès de jalousie profane manifestant l'intention de séduire le jeune homme, fut arrêté par le gendarme et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

LE CRIME

Il n'est pas inutile, au moment où les frères Flamandins bénéficient d'une ordonnance de non-lieu, de rappeler dans quelles conditions et à la suite de quels événements il fut arrêté.

Le dimanche 8 février, Gustave Foreux, élève de l'Externat de Notre-Dame de la Treille, se rendait à sa classe quand il fut arrêté par un officier de la gendarmerie.

Un catholique en proie à un accès de jalousie profane manifestant l'intention de séduire le jeune homme, fut arrêté par le gendarme et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.

Le lendemain, le jeune homme fut arrêté par un officier de la gendarmerie et conduit au poste.